



Réservation d'un emplacement Vide grenier

La date de clôture de réception des dossiers est arrêtée au : **01/06/2025**

Vous pouvez déposer ou envoyer votre dossier complet à la boutique Aux Doux Savons 19 grande rue 01140 Thoissey

Tout dossier incomplet ou reçu hors délais, cachet de la poste faisant foi, ne sera pas étudié.

L'installation des stands se fera obligatoirement de 07H30 à 9h00, après cet horaire le déballage sera interdit.

OUVERTURE AU PUBLIC : 9H00 à 17H00

DOCUMENTS À FOURNIR :

- La fiche d'inscription ;
- L'attestation sur l'honneur ;
- Le règlement intérieur signé ;
- Copie de votre pièce d'identité en cours de validité recto ET verso ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile ;
- Un chèque à l'ordre de « amicale lalyanna »

Les informations suivantes sont destinées à la préfecture :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville _____

Téléphone _____ Adresse mail _____

Pièce d'identité Carte d'identité Passeport N° : _____

Date de délivrance _____ Entité de délivrance _____

Lieu : **SALLE DES FÊTES DE THOISSEY**

	Place demandée	Tarif		Nombre de mètre		Total à payer
1	Emplacement libre (table non fournie) 1 à 2 chaises fournis MINIMUM 2m	3€/ m linéaire	X	_____m	=	_____€
2	Avec Table : 1,80m x 0,70 (1 table = stand 2m, 3tables = stand 4m, 4 tables = stand 8m) <i>Dans la limite du stock dans la salle</i>	2€	X	_____m	=	_____€
3	Dépôt de garantie (chèque à part)	25€			=	25,00€
	TOTAL			1+2	=	_____€

*Pour que la caution ne soit pas encaissée, merci de faire 2 chèques.

Il est conseillé de prévoir votre propre matériel d'exposition : nappes, déco,



Réservation d'un emplacement Vide grenier

REGLEMENT DE L'ÉVÈNEMENT

La participation à cet événement est libre et entraîne l'acceptation sans restriction de l'ensemble du présent règlement et du prix d'inscription

Article 1 : Organisation et horaires

L'amicale Lalyanna située à Thoisse, est l'organisateur **du vide grenier du 15 juin 2025 de 9h à 17h.**

Installation des exposants :

- Autorisée de 7h30 à 8h50.
- Les véhicules doivent être retirés des abords de la salle des fêtes dès l'installation terminée.
- Les emplacements non occupés à 8h30 seront réattribués.
- L'installation doit impérativement être terminée à 8h50.

Présence obligatoire :

Chaque exposant doit respecter les horaires d'installation et rester présent jusqu'à la fermeture de l'évènement à 17h. Aucun départ anticipé n'est autorisé sans l'accord de l'organisateur.

Article 2 : Conditions d'inscription

L'évènement est ouvert aux particuliers.

Dossiers d'inscription :

- La date limite pour envoyer les dossiers est indiquée sur le formulaire d'inscription.
- Les dossiers incomplets ou envoyés après la date limite ne seront pas étudiés.

Sélection des participants :

- L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature sans justification.
- Les exposants non sélectionnés ou n'ayant pas réglé leur inscription ne pourront pas participer.

Article 3 : Modalités d'inscription

Toute personne souhaitant participer à l'évènement doit déposer un dossier de candidature via le formulaire fourni par l'organisateur. Les dossiers peuvent être demandés:

- par E-mail à : contact.lalyanna@gmail.com
- Sur le site internet : <https://lalyanna.wixsite.com/asso>

Le paiement se fait à l'inscription par : chèque à l'ordre de **amicale lalyanna** (encaissé environs 2 semaines avant l'évènement), ou par carte bancaire via le site helloasso.

Article 4 : Placement des exposants

L'organisateur se réserve le droit de restreindre le nombre d'exposants. Il détermine librement l'emplacement de chaque exposant, sans obligation de justification, et aucune réclamation ou recours ne sera accepté à ce sujet. Les emplacements attribués sont définitifs et ne peuvent être modifiés.

Article 5 : Sécurité

Les accès de sécurité doivent rester dégagés.

Les portes de secours ne doivent pas être ouvertes une fois l'évènement ouvert au public, sous peine d'expulsion sans remboursement.

Article 6 : Responsabilité et matériel

- Les exposants doivent utiliser du matériel conforme aux normes en vigueur. Les appareils de chauffage électrique sont interdits.
- Chaque exposant apporte son propre matériel (tables, nappes, etc.).
- L'organisateur fournit une ou deux chaises par stand mais pas de tables.
- Les exposants sont responsables de leur stand, de leur matériel et de leurs objets de valeur.
- Les stands doivent être débarrassés et laissés propres à la fin de l'évènement, sous peine de perte de caution.



Réservation d'un emplacement Vide grenier

Article 7 : Déambulation interdite

La vente ou promotion hors du stand est strictement interdite.

Article 8 : Assurance

Chaque exposant souscritra une assurance responsabilité civile couvrant la vente au déballage. L'organisateur ne fera pas marché son assurance autre que pour assurer les lieux.

Article 9 : Animaux

Les animaux sont interdits dans l'enceinte du marché, à l'exception des chiens d'assistance. L'organisateur devra être informé de la présence de l'animal lors de l'inscription, au-delà il ne sera pas accepté. En cas d'accord, l'animal devra être tenu en laisse et rester derrière le stand de son propriétaire. Il ne devra en aucun cas être en contact avec le public ou les autres exposants. Les chiens catégorisés sont strictement interdit. L'association ne sera pas tenue pour responsable en cas de litige et blessure avec l'animal.

Article 10 : Interdiction de fumer

Il est strictement interdit de fumer ou vaper/vapoter à l'intérieur de la salle.

Article 11 : Caution

L'organisateur se réserve le droit de demander une caution en complément des frais d'inscription. Cette caution sera restituée le jour de l'événement, à partir de 17h00, sous réserve du respect des conditions ci-dessous. L'exposant devra se présenter au bar pour récupérer sa caution, après avoir nettoyé et libéré son emplacement de tout déchet.

△ La caution sera conservée par l'organisateur dans les cas suivants :

- Comportement violent, verbal ou physique, de l'exposant envers qui que ce soit durant l'événement.
- Rangement ou départ avant 17h00 sans autorisation préalable.
- Emplacement rendu sale ou matériel mis à disposition non rangé.
- Annulation de la participation par l'exposant, quelle qu'en soit la raison, à l'exception d'une maladie justifiée par un certificat médical au nom de l'exposant.

△ Caution non réclamée :

Toute caution non récupérée avant le départ de l'exposant le jour de l'événement sera perdue.

Aucun remboursement en cas d'empêchement :

En cas d'absence de l'exposant, pour quelque raison que ce soit, la caution sera encaissée et aucun remboursement ne sera accordé. Cela s'applique également en cas d'intempéries.

Motifs non remboursables :

Un retard d'ouverture, une fermeture anticipée ou tout autre motif (faible affluence, mauvais chiffre d'affaires, conditions météorologiques, panne de chauffage, etc.) ne pourra donner lieu à un remboursement ou à une indemnisation.

Annulation de l'événement par l'organisateur :

Si l'événement est annulé à l'initiative de l'organisateur, les frais d'inscription seront intégralement remboursés sans frais supplémentaires, et la caution restituée.

Article 12 : non responsabilité

Il est important de rappeler que l'organisateur ne peut être tenu responsable : des conditions météorologiques, de l'affluence des visiteurs, des ventes réalisées par chaque exposant, d'éventuelles pannes survenant durant l'événement, ou encore du comportement d'un exposant ou d'un visiteur, etc...

M-Mme

- Certifie avoir pris connaissance du présent règlement
- M'engage à respecter le présent règlement
- Et assure avoir gardé un exemplaire

Fait à le/...../20.....

Signature : Précédé de la mention « Lu et approuvé »



Réservation d'un emplacement Vide grenier

Attestation sur l'honneur

Vente au déballage du _____ à _____

Je soussigné(e) _____ . [Prénom, Nom]

Né(e) le ____ / ____ / ____ à _____

Et domicilié(e) : _____

Participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,
- ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à _____ . [Lieu]
le ____ / ____ / ____ .

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à _____ le _____

[Signature]

Précédé de la mention « certifie sur l'honneur »